



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230614-D2023_40_SI-AR

DECISION 2023-40

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 qui permet de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT,

Vu l'attestation en date du 14 juin 2023 justifiant la dérogation au règlement interne de la commande publique,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de prestations intellectuelles « Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une chaufferie biomasse à Breistroff-la-Grande » est conclu le 14 juin 2023 avec l'entreprise EPURE Ingénierie, 5 impasse de la Baronète à 57070 METZ, pour un montant de 27 945,00€ H.T. soit un total de 33 534,00 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 14 juin 2023

Le Président
Michel PAQUET

